



Evreux, le 18 juin 2015

L'inspecteur de l'éducation nationale,
adjoint au directeur académique,
chargé du 1^{er} degré

à
Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
maternelles et élémentaires

s/c
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale du premier degré

DSDEN de l'Eure

IEN.A
Jean-Michel Gravé

Dossier suivi par :

Hanta Leroux

Téléphone

02 32 29 64 16

Fax

02 32 38 53 76

Adresse électronique

hanta.ravo@ac-rouen.fr

24 Bd Georges Chauvin

CS22203

27022 Evreux CEDEX



<http://www.ia27.ac-rouen.fr/>



<http://portail-metier.ac-rouen.fr>

Objet : Protocole d'accueil des stagiaires dans les écoles de l'Académie de Rouen

La loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école a créé les Écoles Supérieure du Professorat et de l'Éducation avec la volonté de mettre en place une formation des fonctionnaires stagiaires par alternance, en y associant une formation universitaire avec une mise en situation professionnelle.

Le protocole d'accueil des stagiaires à mi-temps qui accompagne cette note de service a été conçu afin de vous informer des conditions de mise en stage des débutants.

Il s'agit pour les équipes enseignantes d'avoir un regard complet sur le dispositif, dans le but de favoriser une entrée réussie dans le métier.

Les équipes de circonscription sont les principales interlocutrices sur le terrain pour vous apporter des précisions complémentaires et vous conseiller dans la démarche d'accueil.

Je vous remercie de l'attention particulière que vous porterez à l'intégration de ces étudiants/fonctionnaires stagiaires au sein de votre école et auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

Signé : Jean-Michel Gravé

Accueil des stagiaires au sein des écoles de l'Académie de Rouen

La formation des enseignants repose sur l'**alternance** entre un temps de formation en ESPE et un temps de formation à l'école.

La formation par alternance vise à :

- développer des compétences ;
- combiner des modalités de formation différentes en fonction des apprentissages visés ;
- gérer des temporalités multiples (celles du dispositif, du stagiaire...) parfois en tension les unes avec les autres ;
- organiser l'accompagnement de terrain à l'occasion des stages (le tutorat) tout en favorisant le développement d'une préoccupation de formation sur le lieu professionnel.

Autant dire que le stage est donc un élément clé d'une formation par alternance.

Cependant, mettre en stage ne suffit pas pour développer des apprentissages. Pour que le stage soit formateur, il faut le préparer non seulement avec le professeur des écoles stagiaires, mais aussi **avec l'équipe des enseignants de l'école d'accueil** et bien entendu avec l'ensemble des formateurs du département et de l'ESPE.

Propos recueillis de Richard WITORSKI

Directeur de l'ESPE de l'Académie de Rouen

« Livret d'accompagnement du stagiaire et du tuteur - Stages en établissements scolaires »

Ce cahier des charges est élaboré (*en adéquation avec les éléments du « livret d'accompagnement du stagiaire et du tuteur »*), construit conjointement entre l'université, l'ESPE et l'Académie de Rouen) pour **informer** les équipes pédagogiques de la nouvelle organisation de mise en stage des futurs enseignants au cœur des écoles de l'Académie de Rouen. **Il sera mis en ligne prochainement sur site de l'ESPE de Rouen.**

Pendant que les étudiants M1 qui se préparent aux épreuves du concours seront accueillis dans la classe d'un tuteur, les lauréats du concours, appelés « étudiants/fonctionnaires stagiaires » seront affectés dans une école et seront placés en pleine responsabilité d'une classe en binôme, sur le principe d'une alternance 3 semaines/3 semaines.

Ce format choisi constitue une alternative au dispositif qui a été conduit jusqu'à ce jour et qui proposait deux jours de stage par semaine sur deux postes différents sur le terrain et tout au long de l'année.

Il s'agit pour notre institution de **favoriser** l'entrée dans le métier des débutants et de **participer pleinement à leur intégration** au sein de l'école et de l'ensemble de la communauté éducative.

Permettre une entrée réussie dans le métier nécessite de **mettre en synergie l'action et le soutien** :

- des **pairs** (équipes des écoles) amenés à travailler quotidiennement en collaboration avec ces nouveaux personnels
- des **formateurs et de l'équipe de circonscription** dont la mission est d'accompagner le parcours de formation des débutants dans le métier.

Sommaire

I. ACCUEIL DES PROFESSEURS FONCTIONNAIRES STAGIAIRES (PES).....	3
II. LES DIFFÉRENTS PROFILS DE PES POUVANT ETRE AFFECTÉS A MI-TEMPS.....	3
III. LES MODALITÉS DE LA MISE EN STAGE- AFFECTATION DES PES.....	4
IV. L'ORGANISATION DE LA FORMATION A L'ESPÉ	5
V. ACCUEILLIR UN BINOME DE PES À L'ECOLE.....	7

I. ACCUEIL DES PROFESSEURS FONCTIONNAIRES STAGIAIRES (PES)

Les établissements scolaires du département, avec le concours des équipes qui y exercent, sont les lieux de stage privilégiés pour accueillir les débutants et ainsi soutenir la réussite d'un parcours de professionnalisation.

Les stagiaires seront encadrés au sein des écoles par des **tuteurs terrain**. Ce sont :

- Des **Professeurs des Ecoles Maître Formateur (PEMF)**, détenteurs d'un CAFIPEMF
- Des enseignants des écoles identifiés en tant que **Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT)**, sollicités par l'IEN de la circonscription et ayant suivi une formation départementale.

Leur mission sera détaillée dans le chapitre IV- organisation de la formation à l'ESPE.

Le stage en responsabilité constitue donc une étape fondamentale dans la formation pour 3 raisons essentielles :

- Il permet *une entrée progressive* dans le métier ;
- Il est un *point d'ancrage* pour la formation dans le Master ;
- Il est un *terrain d'étude pour la recherche* qui doit être conduite par les étudiants.

Ce stage s'adresse aux étudiants inscrits en **Master 2** et **admis au concours de recrutement des professeurs des écoles** (CRPE).

Il offre à l'étudiant stagiaire la possibilité d'être en pleine responsabilité de la conduite de la classe. Durant cette période l'étudiant sera considéré comme fonctionnaire stagiaire. Il devra agir en fonctionnaire de l'État pour les missions qui lui seront confiées et se conformer au règlement intérieur de l'école/établissement. La confrontation aux réalités professionnelles est une occasion de mettre à l'épreuve les connaissances de la formation et de développer des premiers gestes professionnels.

Modalités du stage : Il s'effectue en *responsabilité individuelle* et sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale.

En 2015-2016, les stagiaires seront affectés en binôme dans une classe où ils prendront en charge chacun la moitié du service selon une modalité d'alternance 3 semaines en classe / 3 semaines à l'ESPE.

II. LES DIFFÉRENTS PROFILS DE PES POUVANT ÊTRE AFFECTÉS A MI-TEMPS

L'étudiant qui a **obtenu un M1 MEEF** (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) et **lauréat du concours** a la classe en responsabilité en alternance à mi-temps et suit un parcours M2 MEEF.

L'étudiant **titulaire d'un M2 « Métiers de l'enseignement », contractuels ou non en 2013-2014 et lauréat du concours** (donc, fonctionnaire stagiaire) a sa classe en responsabilité à mi-temps et se verra proposer un autre mi-temps de formation à l'ESPE.

L'étudiant **en renouvellement**, n'ayant pas obtenu le M2 MEEF ou/et non titularisé à l'issue de son année de stage rejoindra la cohorte des fonctionnaires stagiaires placés en alternance. Il sera à mi-temps sur le terrain.

L'étudiant inscrit en master MEEF s'engage à considérer les périodes de stages comme des moments obligatoires et fondamentaux du métier d'enseignant au même titre que les formations disciplinaires ou professionnelles.

Accueilli dans une école, il devra dès lors se conformer aux règles de l'école de la République et adopter un comportement éthique et responsable.

En cas d'absence prolongée lors du stage de pratique accompagnée en M1 ou en M2 - absence d'une durée supérieure à un tiers de la durée du stage – l'UE de stage ne pourra être validée. Les absences lors du stage devront être justifiées.

III. LES MODALITÉS DE LA MISE EN STAGE- AFFECTATION DES PES

Les stages doivent « permettre aux étudiants de s'initier à la conduite de classe et à la gestion de différentes situations, notamment pour prévenir et régler les conflits ou faire face à des comportements violents » (B.O. no 29 du 22 juillet 2010).

Le stage en responsabilité offre à l'étudiant stagiaire la possibilité d'être en pleine responsabilité de la conduite de la classe. Durant cette période l'étudiant sera considéré comme **fonctionnaire stagiaire**. Il devra agir en fonctionnaire de l'État pour les missions qui lui seront confiées.

En 2015-2016, les stagiaires seront affectés en binôme dans une classe où ils prendront en charge chacun la moitié du service selon une modalité d'alternance 3 semaines en classe / 3 semaines à l'ESPE.

Le ½ temps « terrain » pour l'année 2015/2016 sera basé sur l'affectation de deux fonctionnaires stagiaires sur un seul poste :

Stagiaire A	Semaine de rentrée	semaine 2	semaine 3	semaine 4	vendredi	ESPE			vendredi
Stagiaire B		ESPE				semaine 5	semaine 6	semaine 7	
	Travail en binôme				Travail en binôme				Travail en binôme

Pendant qu'un fonctionnaire stagiaire assure la classe sur trois semaines, l'autre suit un temps de formation ESPE. Le vendredi de la 3^{ème} semaine est libéré pour le stagiaire étant sur son module ESPE afin de pouvoir opérer un tuilage en co-intervention sur la classe partagée.

Cette modalité d'alternance permettra :

- Une **prise en main de la classe sur un temps massé** autorisant la mise en œuvre effective de **séquences d'apprentissage**.
- Une participation facilitée aux travaux du **conseil des maîtres**
- Des temps de pause et de maturation relatifs aux questions professionnelles, permettant au stagiaire d'entrer dans une **démarche de recherche** en lien avec la rédaction de son mémoire.
- Une mise à distance temporelle et spatiale propice au développement d'une **posture réflexive du stagiaire**.
- Une véritable **alternance entre les besoins du terrain et les réponses** pouvant être portées par l'ESPE.
- Une validation plus sereine des UE (Unités d'Enseignement) du master, donc, potentiellement, moins de risque de défaillance à la validation du master et par voie de conséquence un **taux de titularisation optimal**.
- La mise en place d'une **visite conjointe des tuteurs terrain et ESPE**, permettant de faire vivre un réel tutorat mixte et la concertation entre eux.

Le stage s'effectue sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription qui peut être amené à effectuer des visites.

Avant la prise en main de la classe, une prise de contact avec l'équipe de circonscription et celle de l'école permettra à l'étudiant/fonctionnaire stagiaire de recueillir toutes les informations utiles concernant le fonctionnement de l'école et de la classe.

Le calendrier de rentrée du binôme étudiants/fonctionnaires stagiaires

Dès la dernière semaine du mois d'Août, soit du **24 au 28 août 2015**, les étudiants/fonctionnaires stagiaires qui seront affectés en alternance pour l'année et en binôme sur un poste réservé, bénéficieront d'une semaine de formation organisée par l'employeur (DS DEN).

Dès le **vendredi 28 août**, ils seront accueillis l'après-midi en circonscription et pourront prendre contact avec leur école d'affectation.

Le **lundi 31 août**, jour de la pré-rentrée, ils seront dans leur école d'affectation afin de préparer la rentrée.

Du **mardi 1^{er} septembre au vendredi 4 septembre**, ils seront en binôme dans la classe partagée.

Le **mercredi 2 septembre après-midi**, ils bénéficieront d'un accompagnement par l'équipe de circonscription.

L'alternance sera effective à partir du **lundi 7 septembre**.

Le calendrier annuel de cette formation sera communiqué ultérieurement.

IV. L'ORGANISATION DE LA FORMATION A L'ESPÉ

Les maquettes des masters prévoient un temps de préparation, de suivi et de bilan des différents stages.

Un parcours adapté sera proposé aux fonctionnaires stagiaires à mi-temps, déjà titulaire d'un MASTER.

En M2, l'ensemble de la formation sera adossée à la pratique professionnelle dans une logique d'alternance «intégrative» et «réflexive», où les savoirs et les compétences se renforcent et s'éprouvent dans des situations et des contextes d'action.

Les stages constituent le point de convergence des enseignements disciplinaires, des enseignements didactiques et des travaux de recherche réalisés par l'étudiant dans le cadre de son mémoire professionnel.

L'articulation stage/recherche/formation s'actualise essentiellement lors des **ateliers d'analyse de pratique**, au cours desquels les étudiants sont encouragés à convoquer des connaissances issues de ces enseignements pour l'analyse de situations professionnelles. Ils trouvent ainsi des occasions de développer des capacités d'analyse et de réflexion, mais aussi des opportunités pour s'approprier des façons de faire face à des situations problématiques.

Ces formations spécifiques sont pour partie intégrées dans les enseignements de tronc commun inter-degrés.

Le rôle des formateurs et leur mission

POUR RAPPEL, Il existe deux types de statuts de tuteurs terrain :

- Les enseignants titulaires du certificat d'aptitude à la fonction de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).
- Les maîtres d'accueil temporaire (MAT) ayant suivi une formation spécifique.

Le tutorat « mixte » sera assuré par **un PEMF ou MAT et un formateur de l'ESPE**.

Les conseillers pédagogiques de circonscription peuvent être amenés à accompagner les stagiaires dans le cadre d'un protocole de suivi renforcé. Cela suppose le déclenchement d'une procédure d'alerte au préalable.

Ils aident à l'installation des stagiaires sur leur poste en début d'année, notamment par une présence importante lors de la première semaine. Pour rappel, le stage s'effectue sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription.

Lors du stage en responsabilité, les tuteurs (*binôme tuteur*) apportent l'aide nécessaire à l'étudiant pour la préparation de son stage. Ils le conseillent dans la conception, l'organisation et la réalisation des séances d'enseignement. Ils participent à l'évaluation de cette partie de la formation.

Ce binôme tuteur est en charge :

- du suivi des stages et de l'accompagnement de l'étudiant sur l'année. Les visites réalisées par les PEMF le seront en fonction de leur jour de décharge.
- de l'évaluation : chaque M2 bénéficiera de 2 visites-conseils et de 2 visites évaluatives assurées par son binôme tuteur (*voir tableau-« projet organisation des visites et évaluations 1^{er} degré » en page suivante*).

Selon le cas, d'autres visites pourront être effectuées par un CPC sous l'autorité de l'IEN de la circonscription ou par lui-même.

L'ensemble **des documents de suivi et d'évaluation** fera l'objet d'un dépôt numérique sur une plateforme de formation.

Enfin, le binôme tuteur ainsi que l'étudiant se concerteront une fois par semestre pour effectuer ensemble un **bilan de positionnement**.

L'évaluation des stages du MASTER MEEF

L'évaluation est définie dans les maquettes de MASTER. Selon un calendrier et des modalités définies conjointement, l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de l'école d'accueil autorise les visites des enseignants de l'ESPE dans les classes afin de permettre l'évaluation des étudiants.

Chaque étudiant bénéficiera pour chaque semestre d'une visite évaluative dans le cadre du master MEEF à la suite de laquelle il devra rédiger un bilan réflexif (*voir tableau-« projet organisation des visites et évaluations 1^{er} degré » ci-dessous*). **La note de stage du second semestre n'est pas compensable.**

Tableau - Projet d'organisation des visites et évaluations des étudiants/fonctionnaires stagiaires pour le 1er degré

Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'articulation des modalités de suivi et d'évaluation des étudiants/fonctionnaires stagiaires (**M2**) affectés en alternance et à mi-temps sur les postes réservés des écoles de l'Académie.

Semestre	Mois	Tuteur terrain	Tuteur ESPE	Stagiaire
S3	Septembre - octobre	<u>Visite conseil conjointe</u> (bulletin de visite sans avis)		
	Novembre - Décembre	<u>Visite évaluative</u> Bulletin de visite avec avis mais non noté	X	<u>Analyse de séance notée</u> (étudiants M2) ou avec avis (MOP & T0)
		<i>Bilan de positionnement par compétences* - 1 + procédure d'alerte éventuelle</i>		
S4	Janvier - Février	<u>Visite(s) conseil(s)</u> (bulletin de visite sans avis)	X	X
	Mars - Avril	X	<u>Visite évaluative</u> Bulletin de visite avec avis & note (pour les étudiants M2 uniquement)	<u>Analyse de séance notée</u> (étudiants M2) ou avec avis (parcours adaptés*)
		<i>Bilan de positionnement par compétences* - 2</i>		

* Parcours adaptés pour :

- Les stagiaires qui ont déjà un master (non MEEF) ou qui en sont dispensés (sportifs de haut niveau, parents de trois enfants)
- Fonctionnaires stagiaires titulaires d'un M2 et admis au concours CRPE cette année.

V. ACCUEILLIR UN BINÔME DE PES À L'ÉCOLE

Accueillir les nouveaux personnels en formation à l'école amène le (la) directeur (trice) et son équipe à s'emparer de la démarche la plus appropriée en vue de favoriser leur meilleure intégration possible. Les questions concernant l'accueil en lui-même, le rôle de l'équipe et la communication avec l'ensemble des acteurs de l'école apparaissent légitimes.

Les modalités d'affectation de ces stagiaires à l'école

En 2015-2016, les étudiants/fonctionnaires stagiaires affectés dans un département de l'Académie seront tous inscrits et formés dans leur département d'affectation.

Pour rappel, ils seront affectés **en binôme** dans une classe où ils prendront en charge chacun la moitié du service et selon une modalité d'alternance 3 semaines en classe / 3 semaines à l'ESPE, avec tuilage le vendredi.

Le calendrier joint permet de visualiser les temps de mise en stage alternés avec les temps en formation à l'ESPE.

Les postes réservés dans les écoles du département concourent à l'affectation de ces personnels en formation.

Compte tenu des résultats au concours qui seront publiés le **mardi 30 juin 2015**, les affectations des binômes ne seront connues qu'**après le jeudi 9 juillet**. Certains binômes seront connus plus tardivement (mi-août, voire le 1^{er} jour du stage de formation), compte tenu de la nécessité pour les services de la DIPER de faire concorder le recrutement des personnels avec les supports qui se trouveront disponibles tardivement.

Modalités d'attribution de la classe au binôme

Toute école de l'Académie est susceptible d'accueillir un binôme de PES, lors de cette rentrée scolaire, **dès qu'un poste y est déclaré vacant**, avec une information parfois tardive de cette affectation.

Trois cas se présentent donc :

- **Certaines écoles ont déjà connaissance de la réservation d'un poste, pour un binôme de PES :**

Le directeur et l'équipe enseignante doivent réserver, dès maintenant, le niveau de classe le plus adapté et ne mettant pas les débutants en difficulté.

- **Certaines écoles ont connaissance d'un poste vacant :**

Elles doivent aussi, dès maintenant, organiser la répartition des classes, de manière à ce que la classe restée vacante corresponde aux conditions d'accueil d'un binôme de PES.

- **Pour toutes les autres écoles :**

Le directeur et l'équipe enseignante doivent réfléchir, en amont, à une répartition des classes prenant en compte la possibilité de l'arrivée d'un binôme de PES, au cas où un poste serait déclaré vacant dans l'école.

Dans tous les cas, l'attribution des classes se fera en conseil des maîtres et en accord entre tous les enseignants.

**Dans la mesure du possible, la priorité sera de confier
toute classe prenant en charge des élèves de CP
à des maîtres chevronnés.**

Ce qui nécessite d'organiser la répartition des élèves et l'attribution des classes en conséquence.

Le directeur informera l'IEN de la répartition arrêtée par le conseil des maîtres, afin que ce dernier valide la nouvelle organisation pédagogique proposée. L'IEN communiquera l'information aux services de la DS DEN qui coordonnent le dossier en lien avec l'ESPE.

Le rôle de l'équipe d'école

Le directeur et l'équipe des enseignants jouent un rôle essentiel dans le parcours de professionnalisation des étudiants en stage au sein de l'école.

En tout premier lieu, il convient de préparer leur arrivée dans l'école (aménagement de la classe, matériel pédagogique à disposition et fournitures scolaires, intégration dans l'organisation des plannings de l'école, informations importantes à communiquer...).

Le directeur veillant à la qualité des relations de l'école avec les parents d'élèves et avec l'ensemble des partenaires de l'action éducatrice devra informer des nouvelles modalités d'organisation de la formation des nouveaux professeurs des écoles.

Dans cette logique, il s'agira de prendre les précautions nécessaires pour favoriser la confiance des familles dans la prise en charge de la classe par le binôme.

Une première réunion d'information en direction des familles, dès la rentrée scolaire, sera organisée par les deux étudiants/fonctionnaires en présence du (de la) directeur (directrice) de l'école.

Les relations à privilégier dans l'équipe sont celles de **pairs à pairs**. L'expertise des maîtres de l'école doit permettre aux étudiants de développer leur professionnalité enseignante. Il ne s'agit pas de prescrire un modèle de pratique pédagogique, mais de les amener à se forger une réflexion construite en collaboration, autour de la conception de l'acte d'enseignement.

Le binôme participera de façon partagée, aux travaux conduits au sein des instances pédagogiques (conseils de maîtres, de cycle).

Les étudiants/fonctionnaires stagiaires sont tenus d'assurer les APC lorsqu'ils sont présents dans l'école.

Il faudra veiller à une répartition équitable de ces interventions sur l'année entre les deux membres du binôme.

Durant cette période, les étudiants/fonctionnaires stagiaires devront agir en fonctionnaire de l'État pour les missions qui leur seront confiées et devront se conformer au règlement intérieur de l'école.

Il revient au directeur d'école, dans le cadre de sa mission de pilotage pédagogique de l'école, d'assurer la coordination entre les maîtres, d'animer l'équipe pédagogique et de veiller au bon déroulement des enseignements. Il pourra être amené à s'entretenir avec les tuteurs qui visiteront les étudiants/fonctionnaires stagiaires dans leur classe.

La confrontation aux réalités professionnelles est une occasion de mettre à l'épreuve les connaissances de la formation et de développer des premiers gestes professionnels.